

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

LEGRAND

Société anonyme au capital de 1.078.773.504 €.
Siège social : 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges.
421 259 615 R.C.S. Limoges.

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont convoqués, à titre extraordinaire, en assemblée générale ordinaire, le mercredi 7 juin 2006 à 16 heures, à l'Espace Charles-Louis Havas, 1, rue des Huissiers, 92522 Neuilly-sur-Seine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Distribution exceptionnelle prélevée sur le report à nouveau ;
- Pouvoirs pour formalités.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée.

Toutefois, seuls seront admis à y assister, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance, les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

— les propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits en compte sur les registres de la société cinq jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale ;

— les propriétaires d'actions au porteur devront faire adresser, par l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits en compte, une lettre attestant que leurs actions resteront indisponibles jusqu'à la date de l'assemblée générale : cette lettre devra être reçue cinq jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale chez la Société Générale, 32, rue du Champ de Tir, 44312 Nantes, ou au siège social de la société, 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec avis de réception reçue à la Société Générale (à l'adresse susvisée) ou au siège social de la société, au plus tard, six jours avant la date de l'assemblée générale. Pour être pris en compte, ce formulaire, complété et signé, devra avoir été déposé au siège social ou chez Société Générale, au plus tard, trois jours avant la date de l'assemblée générale.

L'avis prévu par l'article 130 du décret du 23 mars 1967 a été publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n° 54 du 5 mai 2006.

Le conseil d'administration

0607017